

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tenue le mardi le 13 février 2024, à 20h00, au lieu habituel des sessions du dudit conseil, sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #2 - Monsieur Rémi Tétreault, conseiller
Siège #4 - Madame Huguette Benoit, conseillère
Siège #5 - Monsieur Jules Normandin, conseiller

Son absents(es), les conseillers(ères):

Siège #1 - Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Siège #3 - Madame Sophie Côté, conseillère
Siège #6 - Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

La personne qui préside la séance, soit monsieur Daniel Paquette informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit monsieur Daniel Paquette, ne votera pas sur les décisions telles que le lui permet la loi.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

32-02-2024

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit d'adopté tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

33-02-2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2024.

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal 16 janvier 2024 tel que présenté.

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires

34-02-2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1^{er} au 31 janvier 2024 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 273 562.36 \$
- Salaires payés pour la période visée : 58 043.59 \$

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2024 et totalisant un montant de 331 605.95 \$.

3.2 Autorisation des comptes à payer

35-02-2024

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1^{er} au 31 janvier 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 53 817.46 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

3.3 Demande de commandite – 8^e groupe scout d'Acton Vale

36-02-2024

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière des camps pour l'année 2024;

Considérant que trois (3) jeunes citoyens de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton sont inscrits au 8^e groupe scouts d'Acton Vale;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de commandite pour un montant de 300\$ pour les camps des trois (3) jeunes citoyens de Saint-Valérien-de-Milton.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Demande au Gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicales - Appui

37-02-2024

Considérant la résolution numéro 23-10-264, adoptée le 18 octobre 2023, par la MRC de Rouville, demandant un appui, afin de demander :

- Au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicales; et
- À Santé Canada qu'il implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré et que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer cette demande;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la résolution de la MRC de Rouville pour les mêmes motifs; et

De demander au gouvernement du Québec de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicales; et

De demander que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré et que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis; et

De transmettre la présente résolution au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Sanks, à Santé Canada, au député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains, à la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

4.2 Congrès ADMQ

38-02-2024

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription de Mme Caroline Lamothe directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ); et

D'autoriser le remboursement des frais tel que mentionné dans le règlement.

4.3 Service d'informatique municipal (CIM) – Module de télétransmission, option paiement prélèvement autorisé (PPA)

39-02-2024

Considérant que le conseil municipal veut faciliter le paiement des taxes en ajoutant un module de télétransmission – PPA (paiement préautorisé des taxes);

Considérant que cet ajout va améliorer les services aux citoyens en leur offrant une autre option de paiement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser l'achat du module de télétransmission – option PPA pour le paiement préautorisé des taxes municipales de CIM pour les citoyens qui en font la demande, et ce, au montant de 365.75\$ taxes en sus.

4.4 Demande Défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton – Droit de passe sur le territoire de la Municipalité et Droit d'utiliser le Chalet des Loisirs

40-02-2024

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 15^e défi cycliste Desjardins de la MRC d'Acton au profit de ladite fondation, une redonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton et sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le dimanche le 9 juin 2024 de 8h30 à 14h;

Attendu que la Fondation dépose une demande d'autorisation pour que le trajet passe dans la Municipalité, soit le chemin de la Grande-Ligne, le chemin de Roxton, la rue Principale, le chemin d'Upton, le 11^e rang et le rang de la Chute;

Attendu que la Fondation dépose également une demande d'autorisation pour l'utilisation du Chalet des Loisirs au cours de l'avant-midi pour permettre aux cyclistes de faire une pause, de se ravitailler et d'utiliser les salles de bains;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise que le trajet du défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier passe sur son territoire et que les organisateurs devront le soumettre au ministère des Transports;

De permettre l'utilisation du Chalet des Loisirs au cours de l'avant-midi afin que les cyclistes puissent faire une pause, de se ravitailler et l'utilisation des salles-de bain.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Autorisation dépenses – Tablette pour Survi-Véhiculaire

41-02-2024

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une tablette numérique industrielle Kalliope pour Survi-Véhiculaire ainsi que les accessoires tels que soumis par Conceptionnumérique au montant de 1 839 \$ taxes en sus.

5.2 Autorisation dépenses – Perfectionnement Gestion d'intervention pour les Officiers

42-02-2024

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription des 9 officiers à la formation offert par Formarisk pour le perfectionnement et la mise à jour gestion d'intervention pour officiers du Service incendie de Saint-Valérien au coût de 5 040\$.

5.3 Nominations – Lieutenants au Service de sécurité incendie et premiers répondants

43-02-2024

Considérant que le Service en sécurité incendie et de premiers répondants doit pourvoir à deux (2) postes de lieutenant afin de compléter l'organigramme;

Considérant les recommandations du Directeur du Service incendie de Saint-Valérien, monsieur Sylvain Laplante, de nommer monsieur Gabriel Plante-Brodeur ainsi que monsieur Alexandre Daviau à titre de lieutenant;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer monsieur Gabriel Plante-Brodeur à titre de lieutenant pour le Service incendie de Saint-Valérien; et

De nommer monsieur Alexandre Daviau à titre de lieutenant pour le Service incendie de Saint-Valérien, et ce, conditionnement à la réussite de l'examen de la formation ONU.

5.4 Nomination – Officier par intérim au Service de Sécurité incendie et premiers répondant

44-02-2024

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur François Noreau à titre d'officier par intérim pour le Service incendie de Saint-Valérien, et ce, à la suite des recommandations du directeur du Service incendie, monsieur Sylvain Laplante.

5.5 Nomination – Agent de soutien au Service de Sécurité incendie et premiers répondants

45-02-2024

Considérant que le Conseil municipal a autorisé l'ouverture à l'interne du poste d'Agent de soutien au Service de Sécurité incendie et de premiers répondants;

Considérant les recommandations du directeur du Service incendie, monsieur Sylvain Laplante, à la suite des validations des exigences auprès des candidats afin de nommer monsieur Gabriel Plante-Brodeur à titre d'Agent de soutien au Service de Sécurité incendie et premiers répondants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Gabriel Plante-Brodeur à titre d'officier d'Agent de soutien pour le Service incendie de Saint-Valérien, et ce, à la suite des recommandations du directeur du Service incendie, monsieur Sylvain Laplante.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Offre de service en ingénierie de la MRC des Maskoutains – Travaux sur la rue de la Fabrique, ajout de puisard

46-02-2024

Considérant que des travaux doivent être faits sur la rue de la Fabrique afin de remédier à la problématique d'écoulement d'eau;

Considérant que le Conseil doit mandater un service d'ingénierie afin d'effectuer des relevés d'arpentage, plans (préliminaire et définitif);

Considérant que le Contremaître des travaux publics a reçu une offre de service en ingénierie de la MRC des Maskoutains pour lesdits travaux sur la rue de la Fabrique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre du Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour l'ajout du ou des puisards sur la rue de la Fabrique au coût d'environ 2 340.25\$ taxes en sus, et ce, tel que soumis.

6.2 Autorisation de dépenses – Lignage des rues

47-02-2024

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a reçu les soumissions suivantes concernant le lignage des rues pour l'année 2024 sur le territoire de la Municipalité:

- Ligne Maska au coût de 26 144\$ taxes en sus
- Marquage Traçage Québec au coût de 28 804.00\$ taxes en sus

Considérant que les recommandations du Contremaître des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de lignage des rues sur tout le territoire de la municipalité pour l'année 2024 à Ligne Maska au montant d'environ 26 144\$ taxes en sus.

6.3 Autorisation de dépenses – Achat et épandage de calcium liquide

48-02-2024

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a reçu les soumissions suivantes concernant l'achat et l'épandage de 60 000 litres de calcium liquide pour l'année 2024 sur les chemins de gravier pour le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton:

- Somavrac C.C. au coût de 0.3807\$/litre taxes en sus
- Entreprises Bourget au coût de 0.4150\$/litre taxes en sus

Considérant que les recommandations du Contremaître des travaux publics pour l'achat de 60 000 litres de calcium liquide pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'épandage de 60 000 litres de calcium liquide pour les chemins de graviers sur le territoire de la municipalité pour l'année 2024 à Somavrac C.C. au montant d'environ 0.3807\$/litre taxes en sus.

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de services professionnels, analyses environnementales en laboratoire

49-02-2024

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a reçu les propositions tarifaires suivantes concernant les services professionnels pour l'analyse environnementales en laboratoire pour l'année 2024:

- Bureau Veritas
- Eurofins

Considérant que les recommandations du Contremaître des travaux publics, à la suite de l'analyse des propositions tarifaires des soumissionnaires;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Bureau Veritas pour les services professionnels pour l'analyse environnementale en laboratoire pour l'année tel que soumis dans la proposition tarifaires numéro C30359 et à la suite des recommandations du Contremaître des travaux publics.

7.2 Autorisation dépenses – Entretien préventif des pompes

50-02-2024

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a reçu les offres de service suivantes pour l'entretien préventif des pompes annuels:

- Les pompes R. Fontaine au montant de 1 637.50\$ taxes en sus
- Pompex au montant de 1 710.00\$ taxes en sus

Considérant que les recommandations du Contremaître des travaux publics, à la suite de l'analyse des soumissions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les pompes R. Fontaine pour l'entretien préventif des pompes annuels au montant de 1 637.50 \$ taxes en sus, et ce, à la suite des recommandations du Contremaître des travaux publics.

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Offre de services professionnels en urbanisme – Rédaction d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

51-02-2024

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a reçu des offres de services professionnels en urbanisme pour la rédaction d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la Municipalité :

- BC2 au montant de 4 470.00\$ plus les frais administratifs de 5% taxes en sus
- La boîte d'urbanisme au montant de 5 440.44\$ taxes en sus
- Apur créatif au montant de 5 500\$ taxes en sus

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater BC2 pour la rédaction d'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au montant de 4 470 \$ taxes en sus tels que soumis dans l'offre de service dossier 14292401P.

8.2 Formation obligatoire pour les membres du CCU

52-02-2024

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription des membres du CCU,

de la Directrice générale et des élus municipaux à la formation « CCU : Mode d'emploi » offert par la Fédération québécoise des municipalités au coût de 160\$ par personne.

8.3 Demande d'autorisation à la Commission protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Lot 5 462 444

53-02-2024

Considérant que Sébastien Rodier., a présenté le 6 février 2024, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'immeuble situé au 2546 9^{ème} rang, sur le lot 5 462 444 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande d'autorisation à la CPTAQ vise l'utilisation d'un bâtiment agricole(élevage) pour des fins autres qu'agricole soit l'ajout de deux chambres, une cuisine, une salle a manger et une toilette;

Considérant que le demandeur conserverait la superficie actuelle du bâtiment agricole;

Considérant que le demandeur concentre ses activités d'élevages d'animaux;

Considérant que le lot 5 462 444 est actuellement utilisé à vocation agricole;

Considérant que les superficies créées sont suffisantes pour la pratique de l'agriculture, vu la nature des activités spécialisées sur chacune d'entre elles;

Considérant que la présente demande de lotissement ne vise pas à permettre un usage, ni de reconnaître un droit quelconque pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture;

Considérant que le projet serait sans effet sur l'homogénéité de la communauté agricole;

Considérant que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants n'est pas impacté par l'actuelle demande;

Considérant que le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet est conforme au Règlement d'urbanisme numéro 2022-204 en vigueur;

Considérant que les critères applicables de l'article de la Loi au présent cas ont été satisfaits selon l'appréciation de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande présentée par Sébastien Rodier, et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation requise visant l'utilisation a des fins résidentielles du 2546 9^e Rang.

8.4 Compensation – Fonds sur les parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot 3 841 801

54-02-2024

Considérant le plan-projet de lotissement par subdivision du lot numéro 3 841 801 et son remplacement par les lots 6 605 846 et 6 605 847 préparé par monsieur Bruno Ravenelle, Arpenteur-Géomètre, reçu en date du 12 décembre 2023;

Considérant que ce plan-projet de lotissement vise le détachement de la ferme du reste de la terre agricole, pour des fins résidentielles;

Considérant que le projet de lotissement ne compromet pas les orientations de développement de ce secteur;

Considérant l'avis de conformité au droit acquis en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAAQ.

Considérant que cette demande de lotissement est en conformité avec le règlement de lotissement 2022-205;

Considérant l'article 5.1 du règlement de lotissement 2022-205 concernant les dispositions applicables au fonds de parcs et terrains de jeux ;

Considérant la lettre d'entente propriétaire de la Ferme J.M.C. LAFLAMME S.E.N.C. , laquelle est exigée en vertu de l'article 5.1 du règlement de lotissement 2022-205.

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le plan-projet de lotissement par subdivision du lot numéro 3 841 801 et son remplacement par les lots 6 605 846 et 6 605 847 tel que présenté par monsieur Bruno Ravenelle, Arpenteur-Géomètre, reçu sous le numéro 15577 et 15811 de son répertoire, reçu à la Municipalité de Saint-Valérien de Milton le 12 décembre 2023.

De facturer à la Ferme J.M.C. LAFLAMME S.E.N.C. la somme de 1149.98\$ représentant 10% de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour le nouveau lot créé 6 605 846.

9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Chalet des Loisirs – Mandat d'un entrepreneur – Démantèlement du sous-sol (PRABAM)

55-02-2024

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a reçu les soumissions suivante concernant le démantèlement du sous-sol au Chalet des Loisirs:

- Construction LTD inc. au montant de 9 865\$ taxes en sus
- Construction Mike Parenteau au montant de 5 609.47\$ taxes en sus

Considérant que les recommandations du Contremaître des travaux publics et de Coordinatrice des Loisirs et de la direction générale, à la suite de l'analyse des propositions des soumissionnaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Construction Mike Parenteau pour le démantèlement du sous-sol du Chalet des Loisirs au montant d'environ 5 609.47\$ taxes en sus.

9.2 Demande de soumission de gré à gré – Réaménagement des Salles de bain au Chalet des Loisirs (PRABAM)

56-02-2024

Considérant que le Conseil municipal a reçu le nouveau plan et devis concernant l'aménagement des Salles de bain au Chalet des Loisirs;

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale a procédé aux demandes de soumission de gré à gré pour le réaménagement des Salles de bain au Chalet des Loisirs, et ce, tel que soumis.

9.3 Politique et contrat de location de salle – Adoption

57-02-2024

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la nouvelle Politique et le contrat de location de salle pour le Centre Communautaire et le Chalet des Loisirs tels que soumis.

9.4 Fonds de développement rural (FDR) – Demande d'aide financière – Nouveaux mobiliers et abreuvoir au Parc des Loisirs

58-02-2024

Considérant que la Conseil municipal souhaite faire l'acquisition de nouveaux mobiliers urbains et d'un abreuvoir extérieur au Parc des Loisirs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière à la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme de Fonds de développement rural; et

D'autoriser la directrice générale à signer tous documents relatifs à ladite demande, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

9.5 Autorisation dépenses – Congrès et formation – Inscription

59-02-2024

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription de Maribel Vezina, coordonnatrice des loisirs, des communication et de la vie communautaire au congrès Rendez-vous québécois du Loisir rural au montant d'environ 200\$ taxes en sus;

D'autoriser l'inscription de Maribel Vezina coordonnatrice des loisirs, des communication et de la vie communautaire à la formation Sécurité et entretien des aires de jeu pour enfant au coût d'environ 90\$ taxes en sus;

Que les frais soient remboursés tel soumis dans le règlement.

10. **AVIS DE MOTION**

11. **RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

60-02-2024

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée à 20h37

Je, Daniel Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière